Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 355

Artikel: Des atouts dans la manche de M. Brugger
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023626

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

prètes... (pour qui a assisté à des séances de conférences internationales avec traductions simultanées, il y a de quoi crier de joie). Japonais, Suédois, Bulgares, etc., il n'y avait plus de barrières linguistiques, c'était tout simplement merveilleux. »

Des économies

« Bien que je ne l'aie pas appris, je pense que c'est la seule solution à la Tour de Babel, écrit de son côté un docteur en droit. Il suffirait qu'un pays rendît obligatoire son enseignement pour que les autres suivent... On économiserait des centaines de millions... Je croyais que c'était une utopie, mais ce que vous signalez me donne quelque espoir pour le siècle à venir ! »
Parfois, cependant, une réserve : « A votre question : « Qu'en pensez-vous ? », je pense, écrit un troisième, que l'esperanto — langue de paix, d'entente entre les hommes — peut devenir une arme à double tranchant, arme de guerre et non de paix si elle vise premièrement à supplanter l'anglais » (comme ce serait le cas en URSS aux dires de mon correspondant).

Quatre-vingt-neuf pays

« Jetez un coup d'œil sur le Centre culturel espérantiste de La Chaux-de-Fonds, qui fonctionne depuis 1969, possède un secrétariat permanent et vient d'inaugurer une école supérieure de vacances, outre les cours, séminaires et week-ends culturels qu'il organise régulièrement. (...) Eh oui, la « langue internationale auxiliaire » fonctionne en Suisse comme dans les quatre-vingt-huit autres pays où elle s'est implantée... », écrit encore un autre.
Quant au diable (!), sa lettre de six pages est si remarquable que j'y reviendrai.
Alors après tout, pourquoi pas ?
Car s'il est bien vrai que si la malédiction de Babel pèse encore sur nous, le miracle de la Pentecôte, lui, s'est peu renouvelé !

J. C.

Le salaire d'Esculape

Il n'existe aucune statistique officielle sur le revenu des médecins. Les témoignages fondés concordent cependant et permettent d'ajouter foi aux évaluations suivantes : en moyenne, un médecin installé en Suisse gagne 340 000 francs brut, ce qui lui assure un revenu net (charges déduites) de 170 000 francs. Il s'agit là d'une moyenne ; et le revenu effectif de tel ou tel médecin particulier dépend de sa situation géographique (densité médicale), de sa pratique (consultation approfondie, travail à la chaîne, montant des honoraires) et surtout de sa spécialisation. Les généralistes et les pédiatres gagnent (en moyenne) nettement moins que les chirurgiens, gynécologues et radiologues (on ne doit pas se tromper de beaucoup en estimant à 300 000 francs nets le revenu moyen annuel d'un chirurgien).

Des atouts dans la manche de M. Brugger

Mardi matin 10 mars, au Conseil national. Débat sur les projets du Conseil fédéral destinés à promouvoir l'emploi. Après les propos du libéral Aubert et du socialiste Felber au chapitre de la surévaluation du franc suisse, après de multiples interventions de tous bords, on attend la réponse de l'Exécutif. C'est M. Brugger qui la donne.
Les quotidiens ont rapporté l'essentiel des thèses, pas nouvelles au demeurant, développées à cette occasion par le représentant du Conseil fédéral : continuer à laisser flotter le franc, se garder d'un double marché des changes, renoncer à un contrôle des devises qui serait inapplicable aux résidents, etc.
A ses arguments techniques, M. Brugger ajoute cependant cette fois-ci une petite remarque qui intrigue : le Conseil fédéral a demandé l'avis d'une équipe d'économistes patentés du pays sur la question du franc ; le cénacle a donné son blanc-seing à la politique monétaire en cours... Dans ces conditions, Messieurs les députés, en qui aurez-vous confiance ? en ces éminents spécialistes, ou en ce juriste (J.-F. Aubert) qui a l'audace de contredire vertement des connaisseurs d'une science qui n'est pas la sienne ?
Voilà bien une caution qui tombe à pic ! Mais une caution pour le moins mystérieuse, et dont les tenants et aboutissants mériteraient d'être publiés. Quels ont été, en particulier, les critères de choix de ce groupe ? Sur quelles bases est-il parvenu à l'unanimité dont se flatte le Conseil fédéral ? Ces spécialistes ont-ils travaillé à partir d'un mandat précis préparé par un département fédéral ? Est-il ici question du Centre d'études monétaires et bancaires de Genève, et dans ce cas quels ont été les contacts du Conseil fédéral avec cet organisme, autres que des rencontres occasionnelles de fonctionnaires avec ses membres ? Le rapport rédigé par ce groupe a-t-il été reconnu supérieur à d'autres travaux du même genre après de sérieuses analyses comparatives ? Si oui, va-t-on vers la constitution d'un « brain trust » officialisé des départements concernés ?
Des réponses claires à ces questions éviteraient à l'avenir à M. Brugger des tentatives d'intimidation peu en rapport avec l'importance du débat économique.

Croissance zéro

La récession a changé radicalement les termes de la controverse sur la croissance. Mais l'année passée la « croissance zéro » n'en est pas moins devenue une réalité dans notre pays. En valeur absolue, et aux prix de 1970, le produit intérieur brut atteignait 102 milliards de francs en 1974, ce qui — la population active étant de 2,94 millions de personnes — correspond à quelque 34 700 francs par personne active. En 1975, l'on obtient un chiffre pratiquement inchangé du fait que le produit intérieur réel est tombé à 94 milliards de francs, et la population active à 2,7 millions de personnes, soit pour l'un et l'autre un recul d'environ 8 %.